

## HADOPI - FICHE DE POSTE

<b>Direction d'emploi</b>	Direction de la Protection des Droits et Direction juridique
<b>Intitulé du poste</b>	Stagiaire « Veille internationale »
<b>Statut du poste</b>	Stagiaire
<b>Date de recrutement</b>	Immédiate
<b>Contrat</b>	Convention de stage : 6 mois

### I. Contexte de la création de l'HADOPI

L'Hadopi est une autorité publique indépendante dotée par la loi du 12 juin 2009 de la personnalité morale, lui conférant la capacité à accueillir comme collaborateurs des fonctionnaires et des magistrats de l'ordre judiciaire (en position de détachement ou de mise à disposition) et à recruter du personnel sous contrat de droit public ; l'effectif total avoisinera une cinquantaine de personnes au deuxième semestre 2010.

La Haute Autorité, composée d'un Collège de neuf membres et d'une Commission de Protection des Droits de trois membres se voit confier pour missions :

- l'encouragement au développement de l'offre légale et l'observation de l'utilisation licite et illicite des oeuvres et des objets auxquels est attaché un droit d'auteur ou un droit voisin sur les réseaux de communications électroniques utilisés pour la fourniture de services de communication au public en ligne ;
- la protection de ces oeuvres et objets à l'égard des atteintes à ces droits commises sur les réseaux de communications électroniques utilisés pour la fourniture de services de communication au public en ligne ;
- les missions de régulation et de veille jusqu'ici dévolues à l'Autorité de Régulation des Mesures Techniques et portant sur l'exercice effectif des exceptions au droit d'auteur et droits voisins, et sur l'interopérabilité des systèmes de gestion numérique de ces droits (DRM).

Pour l'exercice de ses attributions, la Haute Autorité dispose de services et d'agents publics assermentés. Un Secrétaire Général est chargé du fonctionnement et de la coordination des services sous l'autorité du Président.

### II. Rôle de la Direction juridique au sein de l'HADOPI

La direction juridique assume les missions de nature juridiques confiées à l'Hadopi par le législateur, à l'exception de celles qui relèvent de la compétence de la Commission de Protection des Droits, et est garante de la conformité de l'activité de l'Hadopi aux règles de droit applicables. A ce titre, elle a notamment pour fonction de :

- préparer et réviser les documents liés au fonctionnement du collège et des services de l'Hadopi (ex : règlement intérieur, charte déontologique, appel d'offres et commandes publiques, contrats de travail, comptes rendus des réunions du collège). Cette mission s'exerce en liaison avec la direction des finances et du développement, responsable de la gestion des services généraux et des ressources humaines ;

- définir en concertation avec les autres départements les procédures de labellisation confiés à l'Hadopi par le législateur (labellisation offre légale, labellisation moyens de sécurisation) et traiter les dossiers de demandes de labellisation ;
- gérer les questions juridiques liées aux indicateurs de suivi des offres sur internet et aux expérimentations en matière de technologies de filtrage et de reconnaissance de contenu ;
- veiller à l'interopérabilité des mesures techniques de protection et à la garantie effective des exceptions au droit d'auteur et droits voisins en cas d'usage de ces mesures (règlement de différends et saisines pour avis) ;
- déterminer les modalités des exceptions au droit d'auteur et droits voisins prévues par la loi, et fixer le nombre minimal de copies autorisées dans le cadre de l'exception pour copie privée ;
- assurer un support juridique à l'ensemble des autres directions de l'Hadopi et, le cas échéant, à la commission de protection des droits ;
- assurer la veille juridique nationale et internationale pour toutes les questions ayant trait aux domaines de compétences de l'Hadopi ;
- rédiger les avis et demandes d'avis de l'Hadopi, proposer des recommandations législatives ou réglementaires et rédiger les consultations sollicitées par le Gouvernement ou le Parlement ;
- piloter les études « Propriété intellectuelle et Internet » de l'Hadopi ;
- prendre en charge les discussions et échanges avec les autorités et services étrangers homologues de l'Hadopi et gérer les relations avec les instances européennes pour les questions ayant trait aux domaines de compétences de l'Hadopi ;
- défendre les intérêts de l'Hadopi dans le cadre de litiges, avec le soutien des conseils externes.

Dans son fonctionnement, la direction juridique peut également s'appuyer sur des conseils et compétences externes, notamment dans le cadre de procédures contentieuses ou de saisines pour avis, ou en cas de besoin d'expertise ou de soutien sur des questions ponctuelles ou récurrentes.

### **III. Rôle de la Direction de la protection des droits au sein de l'HADOPI**

Les agents de la Direction de la protection des droits ont pour mission d'assister la Commission de la protection des droits (CPD) dans l'exercice de ses missions.

La CPD contribue à la mission de protection des œuvres et objets auxquels est attaché un droit d'auteur ou un droit voisin. Elle est constituée de trois magistrats en activité, l'un au Conseil d'État, le deuxième à la Cour de Cassation, le troisième à la Cour des Comptes.

Elle veille au respect de l'obligation faite aux personnes titulaires d'un accès à des services de communication au public en ligne de s'assurer de la conformité de l'utilisation de ces services aux dispositions de l'article L. 336-3 du code de la propriété intellectuelle ; en particulier elle intervient pour lutter contre les manquements à l'obligation de surveillance de l'accès à internet institué par cet article. Elle dénonce les faits qui lui paraissent constituer des infractions au procureur de la République aux fins de poursuites pénales éventuelles. Elle veille à la mise en œuvre des décisions de suspension de l'accès à un service de communication en ligne décidées par l'autorité judiciaire.

Les membres de la commission et les agents habilités et assermentés dont elle dispose peuvent constater les faits susceptibles de constituer des infractions, entrer en relation avec les abonnés par l'intermédiaire des FAI, recueillir les observations des personnes concernées et les entendre.

La commission agit sur saisine d'agents assermentés et agréés ou sur la base d'informations transmises par le procureur de la République. Elle s'appuie sur le traitement automatisé de données à caractère personnel prévu à l'article L. 331-29 du code de la propriété intellectuelle.

#### **IV. Attributions du poste**

Le stagiaire aura pour mission de suivre les initiatives européennes et internationales en matière de protection des droits d'auteur et notamment les mécanismes de réponse graduée mis en place à l'étranger et d'identification et de valorisation des offres légales.

Il devra pour ce faire :

- mettre en place et tenir un outil de veille pérenne ;
- effectuer des recherches documentaires (revues juridiques, Internet, presse) ;
- élaborer des dossiers documentaires ;
- soutenir les directions dans l'élaboration de notes et de dossiers ;
- cibler les interlocuteurs pertinents (élaboration d'une base de données et d'une cartographie des acteurs) et mettre en place un réseau d'échanges d'informations.

Le stagiaire pourra contribuer au chantier « Economie des dispositifs de lutte contre le téléchargement illégal » piloté par Jacques Bille.

#### **V. Profil**

##### **■ Formation**

Institut d'Etudes Politiques et/ou Master en droit international/droit européen

Anglais courant (écrit et oral) - Maîtrise de l'espagnol fortement appréciée

##### **■ Savoir-faire**

Excellente connaissance des outils internet

Aptitude à mener des recherches efficaces

##### **■ Savoir-être**

Rigueur, méthode et réactivité.